

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L822-1 et suivants ;

Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu l'instruction codificatrice M9-1 du 1^{er} février 1996 sur la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 août 2023 portant nomination, et classement de Monsieur Laurent POTIÉ-BELLANGER dans l'emploi de Directeur de Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Amiens-Picardie ;

Vu l'arrêté rectoral de nomination de Monsieur MARTINS Francis au CROUS Amiens-Picardie en date du 1^{er} septembre 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Francis MARTINS, Responsable du Service Technique, ITRF de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, pour signer les contrats de garantie et de cautionnement (visale, garantme, ...) des résidences Amiens centre et Nord.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 19 mai 2025.

Article 3 : La Directrice adjointe du CROUS Amiens-Picardie et l'Agent Comptable Chef des services financiers, sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Amiens, le 16 mai 2025

Le Directeur général
du Crous Amiens Picardie



Francis MARTINS

Laurent POTIE

Copie(s) à :

- Intéressé,
- Agent Comptable
- Unité de gestion